8 rue des compagnons
05000 Gap
SIRET : 84184477200027

administration@annad.fr
+33 9 80 37 11 62
www.annad.fr

Certificat de conformité
kit d'électrification ANNAD

La société ANNAD certifie que ses motorisations sont conformes aux exigences de la norme NF EN 15194 (et de ses amendements en vigueur) ainsi qu'à l'article R.311-1 du Code de la route, qui définit le cycle à pédalage assisté.

Les vélos équipés de ces motorisations sont ainsi reconnus comme des vélos à assistance électrique (VAE). Ils respectent les trois critères suivants :

Puissance limitée : la puissance nominale continue maximale du moteur ne dépasse pas 250 W.

Assistance au pédalage uniquement : l'assistance électrique ne se déclenche que lorsque le cycliste pédale, et se coupe dès qu'il arrête de pédaler.

Vitesse plafonnée à 25 km/h : au-delà de cette vitesse, l'assistance s'interrompt complètement, après avoir diminué progressivement.

Nos batteries sont au lithium et ne contiennent pas de plomb.

Par conséquent, tout vélo équipé dans les ateliers ANNAD et tout kit livré par la société ANNAD est conforme à la norme NF EN 15194.

La société ANNAD décline toute responsabilité en cas de modification ultérieure des paramètres du contrôleur, de débridage de la vitesse ou de suppression des sécurités. Toute intervention de ce type annule de plein droit le présent certificat.

L'étiquette CE livrée avec le kit doit être collée sur le cadre du vélo ainsi équipé.

